



1^{ère} CONFÉRENCE DES MINISTRES DE LA CULTURE DU DIALOGUE
« 5+5 »

(Tunis, 10 février 2017)

DÉCLARATION DE TUNIS

Placée sous le haut patronage de S E M. Mohamed Béji Caid Essebsi, Président de la République Tunisienne et présidée par M. Youssef Chahed, Chef du Gouvernement Tunisien, la première conférence des Ministres de la Culture des Etats du Dialogue en Méditerranée Occidentale (Dialogue « 5+5 ») s'est tenue à Tunis le 10 février 2017

Ont pris part à cette réunion: M. Azzeddine Mihoubi, Ministre de la Culture de l'Algérie, M. Fernando Benzo, Secrétaire d'Etat à la Culture auprès du Ministre de l'Education, Culture et Sports de l'Espagne, Mme Audrey Azoulay, Ministre de la Culture et de la Communication de la France, M. Dario Franceschini, Ministre des Biens et des Activités culturels et du Tourisme de l'Italie, M. Hassan Faraj Ounais, Ministre

de la Culture de l'Etat de Libye, M. Owen Bonnici, Ministre de la Justice, de la Culture et de la Gouvernance Locale de Malte, Mme Latifa Akharbach, Ambassadeure de Sa Majesté Le Roi du Maroc, à Tunis, M. Mohamed Lemine Ould Cheikh, Ministre de la Culture et de l'Artisanat de la Mauritanie, M. Luis Filipe Castro Mendes, Ministre de la Culture du Portugal, M. Mohamed Zinelabidine, Ministre des Affaires Culturelles de la Tunisie.

Ont également participé en tant qu'observateurs, M. Taieb Baccouche, Secrétaire Général de l'Union du Maghreb Arabe, Mme Elisabeth Guigou, Présidente de la Fondation Anna Lindh pour le Dialogue entre les cultures, M. Patrice Bergamini, Ambassadeur de l'Union Européenne à Tunis et M. Abdellatif Fezzani, Ambassadeur Conseiller diplomatique au Secrétariat Général de l'Union pour la Méditerranée. Les Ministres, tout en remerciant la Tunisie d'avoir pris l'initiative de l'organisation de cette première réunion autour du thème de « la culture au service du rapprochement et du développement entre les pays du Bassin Occidental de la Méditerranée (Dialogue « 5+5 ») ».

Considérant :

- Les recommandations du deuxième Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Dialogue « 5+5 », tenu à Malte en octobre 2012 ;
- Les recommandations des 11^{ème}, 12^{ème} et 13^{ème} réunions des Ministres des Affaires Etrangères du Dialogue « 5+5 » tenues successivement à Lisbonne (mai 2014), Tanger (octobre 2015) et Marseille (octobre 2016), dont notamment la nécessité

« d'accorder à la coopération culturelle entre les pays du Dialogue « 5+5 » un intérêt particulier visant le raffermissement des liens entre les peuples de la région, la mise en avant des patrimoines immatériels de la Méditerranée, le soutien à la créativité artistique de la jeunesse méditerranéenne et la valorisation de ses potentialités en la matière» ;

- Les conventions et déclarations de l'UNESCO notamment : La convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, avec règlement d'exécution (La Haye, mai 1954) ;
- La convention des principes de coopération culturelle internationale (novembre 1966) ;
- La convention sur les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites de biens culturels (novembre 1970) ;
- La convention universelle sur le droit d'auteur, révisée à Paris le 24 juillet 1971, avec déclaration annexe relative à l'article XVII et résolution concernant l'article XI ;
- La convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (novembre 1972) ;
- La déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle (novembre 2001) ;
- La convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (novembre 2001) ;
- La convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (octobre 2003) ;

- La convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (octobre 2005) ;
- La déclaration de Milan sur la protection du patrimoine culturel approuvée par les ministres de la culture des pays participants à l'Exposition universelle 2015, le 1^{er} août 2015;
- La déclaration d'Abou Dabi du 3 décembre 2016 à l'occasion de la conférence internationale sur la protection du patrimoine en péril dans les zones de conflits;

Etant pleinement conscients que :

- La Méditerranée a été de tout temps une aire féconde de diversité, un trait d'union entre les pays riverains et un berceau des valeurs de tolérance, de liberté et de solidarité ;
- La coopération dans le domaine culturel ainsi que le dialogue interculturel constituent un vecteur essentiel pour relever les défis actuels, garantir le rapprochement et le développement solidaire entre les pays du Dialogue « 5+5 », préserver la diversité culturelle et renforcer les liens entre les peuples de cette région ;
- La convergence politique, sociale et culturelle, ainsi que l'intégration économique entre les pays du Bassin Occidental de la Méditerranée ne peuvent être réalisées que sur la base d'une vision commune, fondée sur le partage des valeurs universelles et la communauté d'intérêts et de destin, qui constitue un préalable pour un partenariat global et équitable;

- Le Dialogue « 5+5 » doit être renforcé par le lancement du segment relatif à la culture en vue de consolider la coopération en la matière entre les pays membres de ce dialogue;
- Ce segment doit permettre le renforcement des synergies entre l'ensemble des organisations et associations qui, à l'instar de la Fondation Anna Lindh, se consacrent à la culture en Méditerranée.

Rappelant que :

- Le bassin occidental de la Méditerranée dispose d'atouts culturels considérables et a été de tout temps un creuset de civilisations, de métissages culturels et de brassages de peuples;
- Les patrimoines culturels du Bassin Occidental de la Méditerranée constituent, par leur diversité et leur densité remarquables, un potentiel de cohésion et de développement économique et social pour les pays du Dialogue « 5+5 »;
- Ces patrimoines doivent d'être valorisés dans le cadre d'une stratégie conjointe afin de favoriser le rapprochement et le développement solidaire entre les pays du Bassin Occidental de la Méditerranée.

Les Ministres appellent à la nécessité de mettre en place des programmes de coopération permettant un échange constructif de connaissances et d'expériences dans l'ensemble des domaines culturels.

A cet égard, les Ministres sont convenus qu'une attention particulière doit être accordée :

- A l'encouragement des politiques et initiatives culturelles de promotion des valeurs universelles, de la tolérance, de la solidarité, de la paix, de la liberté d'expression et de création afin notamment de favoriser le rapprochement entre les peuples et de contribuer à la lutte contre toute forme de radicalisation et d'extrémisme;
- Au renforcement de la coopération culturelle aux plans juridique et institutionnel, permettant de consolider les politiques de sauvegarde, de mise en valeur des patrimoines matériel et immatériel de la région;
- Au développement des programmes de sauvegarde, de valorisation, de numérisation et de formation professionnelle dans tous les domaines des patrimoines culturels matériel et immatériel ;
- A la lutte contre le trafic illicite des biens culturels et à la protection du patrimoine culturel, en particulier dans les zones de conflit, ainsi qu'à la formation professionnelle dans ces domaines;
- A la mise en place d'actions pour le développement des industries culturelles et créatives, notamment par la mise en place de pépinières d'entreprises dans ce secteur;
- A l'encouragement de la mobilité des acteurs de la culture entre les pays du Bassin Occidental de la Méditerranée et la mise en réseau des artistes et des professionnels de la culture;

- Au soutien aux politiques et programmes en faveur de la traduction des œuvres littéraires, audiovisuelles et cinématographiques et des ouvrages de sciences humaines et à l'appui des acteurs de la chaîne de la traduction;
- A l'exploration des possibilités de l'organisation de manifestations et de prix culturels communs dans les domaines du patrimoine, de la littérature, du cinéma, du spectacle vivant et des arts plastiques;
- A l'encouragement de la création d'une bibliothèque numérique méditerranéenne à laquelle chaque pays membre contribue avec ses productions dans le domaine du patrimoine en lien avec l'espace méditerranéen et en articulation avec les plates-formes existantes;
- Au développement de l'échange d'expériences et de bonnes pratiques pour la mise en place de mécanismes de soutien à l'investissement public et privé dans le secteur culturel;
- Au développement des circuits culturels communs et des réseaux de musées valorisant les patrimoines culturels en partage dans le bassin occidental de la Méditerranée;
- A l'encouragement de la coopération entre les Etats membres à soumettre des dossiers de biens culturels partagés à l'inscription sur les listes du patrimoine mondial de l'UNESCO;
- Au soutien de la créativité artistique de la jeunesse méditerranéenne et à la valorisation de ses potentialités, en appuyant le rôle actif de la société civile dans le développement du secteur culturel et en impliquant davantage les populations

locales, en s'inspirant du projet « Young Mediterranean Voices » lancé par la Fondation Anna Lindh et du programme de l'Union européenne «Europe créative»;

- A l'encouragement de l'implication des collectivités territoriales dans la coopération culturelle entre les pays du Dialogue « 5+5 ».
- A la création de synergies avec les différentes initiatives et institutions euro-méditerranéennes actives dans le domaine culturel, permettant ainsi d'assurer davantage de complémentarité et de cohérence entre les actions visant au développement harmonieux de toute la région euro-méditerranéenne.

Les Ministres remercient vivement le gouvernement tunisien pour son accueil chaleureux et son hospitalité, ainsi que pour tous les efforts déployés pour le succès de cette conférence.

La 2^{ème} réunion des Ministres de la Culture du Dialogue « 5+5 » se tiendra au cours du 2^{ème} trimestre de 2018 en

Fait à Tunis le 10 février 2017.

Pour la République Algérienne démocratique et Populaire :

M. Azzeddine Mihoubi, Ministre de la Culture

Pour le Royaume d'Espagne :

M. Fernando Benzo, Secrétaire d'Etat à la Culture auprès du Ministre de l'Education, Culture et Sports

Pour la République française :

Mme Audrey Azoulay, Ministre de la Culture et de la Communication

Pour la République italienne :

M. Dario Franceschini, Ministre des Biens et des Activités culturelles et du Tourisme

Pour l'Etat de Libye :

M. Hassan Faraj Ounais, Ministre de la Culture.

Pour la République de Malte :

M. Owen Bonnici, Ministre de la Justice, de la Culture et de la Gouvernance Locale

Pour le Royaume du Maroc :

Madame Latifa Akharbach, Ambassadeure de Sa Majesté le Roi du Maroc à Tunis

Pour la République islamique de Mauritanie :

M. Mohamed Lemine Ould Cheikh, Ministre de la Culture et de l'Artisanat

Pour la République portugaise :

M. Luis Filipe Castro Mendes, Ministre de la Culture

Pour la République tunisienne :

M. Mohamed Zinelabidine, Ministre des Affaires Culturelles